



# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

## PLAN LOCAL D'URBANISME / ABROGATION DES CARTES COMMUNALES DES COMMUNES D'HAUTOT-SUR-SEINE ET SAINTE-MARGUERITE-SUR-DUCLAIR

Par arrêté en date du 5 juillet 2019, le Président de la Métropole Rouen Normandie a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique relative au **projet de Plan Local d'Urbanisme** couvrant l'ensemble du territoire de la Métropole Rouen Normandie (à l'exception du centre de la commune de Rouen où s'applique le Plan de sauvegarde et de mise en valeur du Site Patrimonial Remarquable), et à **l'abrogation des cartes communales des communes d'Hautot-sur-Seine et Sainte-Marguerite-sur-Duclair**.

**L'enquête publique unique se déroulera du lundi 19 août 2019 à 9h au mardi 1<sup>er</sup> octobre 2019 à 17h (dernier délai).**

L'autorité responsable du projet est la Métropole Rouen Normandie, établissement public de coopération intercommunale compétent dans les domaines concernés par la présente enquête, dont le siège se situe à l'adresse suivante :

Le 108 - 108, Allée François Mitterrand -  
CS 50589, 76 006 Rouen Cedex.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée auprès de la Direction de la Planification Urbaine (plu@metropole-rouen-normandie.fr) à l'adresse indiquée ci-dessus.

Le dossier d'enquête est constitué d'une notice de présentation, du recueil des pièces administratives, des avis émis par les communes de la Métropole, l'autorité environnementale, les personnes publiques associées et consultées, du bilan de la concertation, des éléments relatifs aux servitudes d'utilité publique complémentaires au dossier de PLU arrêté, du projet de PLU arrêté par délibération du conseil métropolitain en date du 27 juin 2019 constitué du rapport de présentation, du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), du règlement (pièces écrites et documents graphiques), des annexes.

Le projet d'élaboration du PLU de la Métropole Rouen Normandie a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Cette évaluation et son résumé non technique figurent dans le rapport de présentation du projet de PLU qui a été transmis à l'autorité environnementale, dont l'avis en date du 20 juin 2019 figure dans le dossier soumis à l'enquête publique.

Afin de conduire l'enquête publique, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rouen a désigné par ordonnances des 21 mars 2019 et 3 avril 2019, M. Alain CARU, directeur de production retraité en qualité de Président de la commission d'enquête, Mme Pascale BOGAERT, formatrice en informatique en activité, Mme Ghislaine CAHARD, professeure des écoles retraitée, M. Jacques ATOUCHE, chef d'entreprise retraité, M. André CHEVIN, directeur technique retraité, M. Pierre DEMONCHY, ingénieur divisionnaire retraité, M. Laurent GUIFFARD, fonctionnaire retraité, M. Didier IBLED, commandant de police retraité, M. Bernard LOUIS, géomètre expert urbaniste retraité, M. Daniel VIARD, conseiller agricole retraité, M. Jean-Marc VIRON, chargé d'affaires retraité, en qualité de membres titulaires.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sous forme dématérialisée (dossier et registre numérique) et sous forme de supports papier (dossiers et registres) afin que le public puisse consulter le dossier d'enquête et formuler ses observations et propositions éventuelles sur le registre papier ou numérique.

Le dossier d'enquête publique sera consultable en version numérique sur le site internet <https://www.registre-numerique.fr/plu-metropole-rouen-normandie> accessible 7j/7j et 24h/24h pendant la durée de l'enquête. Un accès libre au dossier sera garanti sur une borne ou un poste informatique au siège de l'enquête et dans les mairies des 71 communes (hormis pour la commune de Grand-Couronne où le poste se situera au Centre Technique Municipal) aux jours et heures d'ouverture habituels de ces lieux, afin de permettre la consultation du dossier et de déposer d'éventuelles observations ou propositions sur le registre numérique.

Un **dossier complet en version papier**, sera disponible au siège de l'enquête publique et dans les 43 communes désignées comme **lieux d'enquête**, listées ci-après, aux jours et heures d'ouverture habituels de ces lieux (sauf jours de fermeture exceptionnelle) : Amfreville-la-Mi-Voie (mairie), Anneville-Ambourville (mairie), Bihorel (mairie), Bois-Guillaume (mairie), Bonsecours (mairie), Boos (mairie), Canteleu (mairie), Caudebec-lès-Elbeuf (mairie), Cléon (mairie), Darnétal (mairie), Déville-lès-Rouen (mairie), Duclair (mairie), Elbeuf (mairie), Franqueville-Saint-Pierre (mairie), Grand-Couronne (centre technique municipal), Hautot-sur-Seine (mairie), Isneauville (mairie), Jumièges (mairie), La Londe (mairie), Le Grand-Quevilly (mairie), Le Houllme (mairie), Le Mesnil-Esnard (mairie), Le Petit-Quevilly (mairie), Le Trait (mairie), Malaunay (mairie), Maromme (mairie), Mont-Saint-Aignan (mairie), Notre-Dame-de-Bondeville (mairie), Oissel (mairie), Petit-Couronne (mairie), Rouen (mairie principale), Sahurs (mairie), Saint-Aubin-lès-Elbeuf (mairie), Sainte-Marguerite-sur-Duclair (mairie), Saint-Etienne-du-Rouvray (mairie), Saint-Jacques-sur-Darnétal (mairie), Saint-Léger-du-Bourg-Denis (mairie), Saint-Martin-de-Boscherville (mairie), Saint-Pierre-de-Varengeville (mairie), Saint-Pierre-lès-Elbeuf (mairie), Sotteville-lès-Rouen (mairie), Tourville-la-Rivière (mairie), Ymare (mairie).

Un **dossier communal partiel** en version papier sera accessible dans les 28 autres communes considérées uniquement comme des **sites d'information du public**, listés ci-après, aux jours et heures d'ouverture habituels de ces derniers (sauf jours de fermeture exceptionnelle) : Bardouville (mairie), Belbeuf (mairie), Berville-sur-Seine (mairie), Epinay-sur-Duclair (mairie), Fontaine-sous-Préaux (mairie), Freneuse (mairie), Gouy (mairie), Hénouville (mairie), Houpeville (mairie), La Bouille (mairie), La Neuville-Chant-D'Oisel (mairie), Le Mesnil-sous-Jumièges (mairie), Les-Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen (mairie), Montmain (mairie), Moulineaux (mairie), Orival (mairie), Quevillon (mairie), Quévreville-la-Poterie (mairie), Roncherolles-sur-le-Vivier (mairie), Saint-Aubin-Epinay (mairie), Saint-Aubin-Celloville (mairie),

Saint-Martin-du-Vivier (mairie), Saint-Paër (mairie), Saint-Pierre-de-Manneville (mairie), Sotteville-sous-le-Val (mairie), Val-de-la-Haye (mairie), Yainville (mairie), Yville-sur-Seine (mairie).

Le dossier communal partiel comprendra la notice de présentation et les principaux éléments du PLU concernant le territoire communal du site d'information du public. L'intégralité du dossier d'enquête publique peut être consultée sur le poste informatique ou le site internet <https://www.registre-numerique.fr/plu-metropole-rouen-normandie>

Compte tenu de la période de déroulement de l'enquête publique, l'attention du public est attirée sur le fait que les horaires habituels d'ouverture des lieux d'enquête sont susceptibles d'être adaptés au cours du mois d'août. Il revient à chacun de s'informer auprès de chaque lieu concerné.

Pendant la durée de l'enquête, soit du lundi 19 août 2019 à 9h00 au mardi 1<sup>er</sup> octobre 2019 à 17h00 (dernier délai-clôture de l'enquête), le public pourra faire ses observations et propositions :

- Sur le **registre numérique** accessible à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-numerique.fr/plu-metropole-rouen-normandie> et ce **7j/7 et 24h/24**,
- Par **courrier électronique**, à l'adresse de messagerie suivante : [plu-metropole-rouen-normandie@mail.registre-numerique.fr](mailto:plu-metropole-rouen-normandie@mail.registre-numerique.fr)
- Sur les **registres papier** mis à la disposition du public dans les 44 lieux d'enquête listés précédemment, aux jours et heures d'ouverture habituels de ces lieux,
- Par **voie postale** en adressant un courrier à :  
Monsieur le Président de la commission d'enquête relative au projet de PLU de la Métropole Rouen Normandie et à l'abrogation des cartes communales des communes d'Hautot-sur-Seine et de Sainte-Marguerite-sur-Duclair  
Métropole Rouen Normandie  
Direction de la Planification Urbaine  
Le 108  
108, Allée François Mitterrand  
CS 50589 - 76006 Rouen Cedex



**métropole**  
ROUENORMANDIE



• Lors des **permanences** de la commission d'enquête organisées sur le territoire de la Métropole.

Les observations et propositions du public formulées par courrier électronique, sur les registres papier et par courrier papier seront versées et consultables sur le registre numé-

rique, à l'adresse internet mentionnée précédemment. Elles seront également toutes consultables en version papier au siège de l'enquête.

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à disposition du public pour recevoir ses obser-

vations et propositions, lors des **permanences** qu'elle tiendra sur les lieux d'enquête.

Les permanences de la commission d'enquête sont précisées dans le tableau ci-après :

Sites	Lieux d'enquête	Jours et horaires des permanences de la commission d'enquête
Métropole Rouen Normandie	Le 108 – 108, Allée François Mitterrand – 76006 Rouen Cedex	- le lundi 19 août 2019 de 9h00 à 12h00 - le mardi 1er octobre 2019 de 14h00 à 17h00 (dernier délai clôture de l'enquête)
Amfreville-la-Mivoie	Mairie – 124, rue François Mitterrand – 76920 Amfreville-la-Mivoie	- le vendredi 27 septembre 2019 de 8h30 à 11h30
Anneville-Ambourville	Mairie – 300, rue Monseigneur Lemonnier – 76480 Anneville-Ambourville	- le mercredi 20 août 2019 de 9h00 à 12h00 - le jeudi 26 septembre 2019 de 9h00 à 12h00
Bihorel	Hôtel de Ville – 48, rue d'Etancourt – 76420 Bihorel	- le mercredi 28 août 2019 de 8h30 à 11h30
Bois-Guillaume	Hôtel de Ville – 31, Place de la Libération – 76230 Bois-Guillaume	- le samedi 14 septembre 2019 de 9h00 à 12h00 - le mercredi 25 septembre 2019 de 8h30 à 11h30
Bonsecours	Mairie – 56, route de Paris – 76240 Bonsecours	- le jeudi 19 septembre 2019 de 9h00 à 12h00
Boos	Mairie – Route de Paris – 76520 Boos	- le vendredi 23 août 2019 de 9h00 à 12h00 - le jeudi 19 septembre 2019 de 9h00 à 12h00
Canteleu	Hôtel de Ville – 13, Place Jean Jaurès – 76380 Canteleu	- le jeudi 22 août 2019 de 9h00 à 12h00
Caudebec-lès-Elbeuf	Hôtel de Ville – Place Jean Jaurès – 76320 Caudebec-lès-Elbeuf	- le lundi 9 septembre 2019 de 9h00 à 12h00
Cléon	Hôtel de Ville – Rue de l'Eglise – 76410 Cléon	- le vendredi 27 septembre 2019 de 14h00 à 17h00
Darnétal	Hôtel de Ville – Place du Général de Gaulle – 76160 Darnétal	- le vendredi 6 septembre 2019 de 9h00 à 12h00
Déville-lès-Rouen	Hôtel de Ville – 1, Place François Mitterrand – 76250 Déville-lès-Rouen	- le samedi 28 septembre 2019 de 9h00 à 12h00
Duclair	Mairie – Place du Général de Gaulle – 76480 Duclair	- le mercredi 21 août 2019 de 8h30 à 11h30 - le vendredi 20 septembre 2019 de 14h00 à 17h00
Elbeuf	Hôtel de Ville – Place Aristide Briand – 76500 Elbeuf	- le jeudi 19 septembre 2019 de 14h15 à 17h15 - le samedi 21 septembre 2019 de 9h00 à 12h00 - le lundi 30 septembre 2019 de 14h00 à 17h00
Franqueville-Saint-Pierre	Hôtel de Ville – Place des Forrières – 76520 Franqueville-Saint-Pierre	- le samedi 28 septembre 2019 de 9h00 à 12h00
Grand-Couronne	Centre Technique Municipal – 2, rue de la gare – 76530 Grand-Couronne	- le mardi 20 août 2019 de 13h30 à 16h30 - le jeudi 12 septembre 2019 de 14h30 à 17h30
Hautot-sur-Seine	Mairie – Rue Saint Antonin – 76110 Hautot-sur-Seine	- le lundi 9 septembre 2019 de 16h30 à 19h30
Isneauville	Mairie – Place de la Mairie – 76230 Isneauville	- le vendredi 6 septembre 2019 de 9h00 à 12h00 - le vendredi 20 septembre 2019 de 9h00 à 12h00
Jumièges	Mairie – 61, place de la Mairie – 76480 Jumièges	- le lundi 16 septembre 2019 de 14h30 à 17h30 - le vendredi 20 septembre 2019 de 9h00 à 12h00
La Londe	Mairie – Place l'Ourail – 76500 La Londe	- le jeudi 12 septembre 2019 de 14h30 à 17h30 - le jeudi 26 septembre 2019 de 14h30 à 17h30
Le Grand-Quevilly	Hôtel de Ville – Esplanade Tony Larue – 76120 Le Grand-Quevilly	- le lundi 9 septembre 2019 de 9h00 à 12h00 - le mercredi 18 septembre 2019 de 14h00 à 17h00
Le Houlme	Mairie – 7, place des Canadiens – 76770 Le Houlme	- le lundi 19 août 2019 de 14h15 à 17h15
Le Mesnil-Esnard	Hôtel de Ville – Place de la Mairie – 76240 Le Mesnil-Esnard	- le mercredi 21 août 2019 de 14h00 à 17h00 - le samedi 14 septembre 2019 de 10h00 à 12h00
Le Petit-Quevilly	Hôtel de Ville – Place Henri Barbusse – 76140 Le Petit-Quevilly	- le jeudi 12 septembre 2019 de 8h30 à 11h30 - le jeudi 26 septembre 2019 de 8h30 à 11h30
Le Trait	Mairie – Place du 11 novembre – 76580 Le Trait	- le lundi 16 septembre 2019 de 8h30 à 11h30
Malaunay	Hôtel de Ville – Place du 8 mai 1945 – 76770 Malaunay	- le vendredi 6 septembre 2019 de 14h30 à 17h30
Maromme	Hôtel de Ville – 8, place Jean Jaurès – 76150 Maromme	- le mercredi 28 août 2019 de 14h30 à 17h30
Mont-Saint-Aignan	Hôtel de Ville – 59, rue Louis Pasteur – 76130 Mont-Saint-Aignan	- le jeudi 22 août 2019 de 14h00 à 17h00 - le lundi 9 septembre 2019 de 8h30 à 11h30
Notre-Dame-de-Bondeville	Hôtel de Ville – Place Victor Schoelcher – 76960 Notre-Dame-de-Bondeville	- le vendredi 30 août 2019 de 9h30 à 12h30
Oissel	Hôtel de Ville – Place du 8 mai 1945 – 76350 Oissel	- le mercredi 4 septembre 2019 de 9h00 à 12h00 - le mercredi 25 septembre 2019 de 14h30 à 17h30
Petit-Couronne	Hôtel de Ville – Rue de la République – 76650 Petit-Couronne	- le samedi 7 septembre 2019 de 10h00 à 12h00
Rouen	Hôtel de Ville – Place du Général de Gaulle – 76000 Rouen	- le mercredi 21 août 2019 de 9h00 à 12h00 - le samedi 7 septembre 2019 de 9h00 à 12h00 - le jeudi 12 septembre 2019 de 13h45 à 16h45 - le mercredi 18 septembre 2019 de 13h45 à 16h45
Sahurs	Mairie – Place Maurice Alexandre – 76110 Sahurs	- le vendredi 6 septembre 2019 de 14h30 à 17h30
Saint-Aubin-lès-Elbeuf	Hôtel de Ville – Esplanade de Pattenson – 76410 Saint-Aubin-lès-Elbeuf	- le jeudi 5 septembre 2019 de 14h30 à 17h30
Sainte-Marguerite-sur-Duclair	Hôtel de Ville – 1, place de l'Eglise – 76480 Sainte-Marguerite-sur-Duclair	- le mercredi 18 septembre 2019 de 9h00 à 12h00
Saint-Etienne-du-Rouvray	Hôtel de Ville – Place de la Libération – 76800 Saint-Etienne-du-Rouvray	- le lundi 9 septembre 2019 de 14h30 à 17h30 - le samedi 21 septembre 2019 de 9h00 à 12h00
Saint-Jacques-sur-Darnétal	Mairie – 20, rue de Verdun – 76160 Saint-Jacques-sur-Darnétal	- le lundi 9 septembre 2019 de 14h00 à 17h00
Saint-Léger-du-Bourg-Denis	Mairie – Route de Lyons – 76160 Saint-Léger-du-Bourg-Denis	- le jeudi 19 septembre 2019 de 14h00 à 17h00
Saint-Martin-de-Boscherville	Mairie – 17, rue Bas Saint Georges – 76840 Saint-Martin-de-Boscherville	- le vendredi 30 août 2019 de 15h00 à 18h00
Saint-Pierre-de-Varengeville	Mairie – Route de Rouen – 76480 Saint-Pierre-de-Varengeville	- le mardi 20 août 2019 de 9h00 à 12h00
Saint-Pierre-lès-Elbeuf	Hôtel de Ville – Place François Mitterrand – 76320 Saint-Pierre-lès-Elbeuf	- le jeudi 26 septembre 2019 de 14h00 à 17h00
Sotteville-lès-Rouen	Hôtel de Ville – Place de l'Hôtel de Ville – 76300 Sotteville-lès-Rouen	- le jeudi 5 septembre 2019 de 8h30 à 11h30 - le lundi 30 septembre 2019 de 14h00 à 17h00
Tourville-la-Rivière	Mairie – Rue Jean Jaurès – 76410 Tourville-la-Rivière	- le jeudi 12 septembre 2019 de 9h00 à 12h00
Ymare	Mairie – 474, Grande Rue – 76520 Ymare	- le vendredi 20 septembre 2019 14h30 à 17h30

La commission d'enquête établira un rapport circonstancié relatant le déroulement de l'enquête et examinant les observations recueillies. Elle consignera, dans deux présentations séparées, pour chaque volet de l'enquête publique unique (PLU et abrogation des cartes communales d'Hautot-sur-Seine et de Sainte-Marguerite-sur-Duclair) ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables avec réserves ou défavorables au projet de PLU et à l'abrogation des cartes communales. Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la dis-

position du public dans les mairies des 71 communes et à la Préfecture de Seine-Maritime dès leur transmission et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront par ailleurs consultables sur le site Internet de la Métropole Rouen Normandie ([www.metropole-rouen-normandie.fr](http://www.metropole-rouen-normandie.fr)) et sur le site dédié au PLU (<http://plu-metropole-rouen-normandie.fr>) pendant ce même délai. Au terme de la procédure, le PLU et l'abrogation des cartes communales seront soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante de la Métropole Rouen Normandie.

